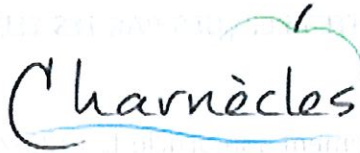


DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 18/01/2024
Délibération N°2024-004**

Nombre d'élus : 15	Présents : 8	L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 7	Procuration(s) : 2	
Date de convocation : 12/01/2024		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Gilles LANÇON, Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE ;
Cédric POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD ;

Absents :

Maryse BOUCLET, Sophie BOURDIS-GOUYON, Yvette COLLIAT, Cédric POMMIER, Pascal PRALY, Marie-Christine ROBIN, Xavier PEDRAZZOLI.

Secrétaire de séance : Pascale POMMIER.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 décembre 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 10 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2024 – 004 : RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2123-24-1-1 applicable aux communes, qui stipule que doit être présenté un état récapitulatif des indemnités des élus ;

CONSIDÉRANT que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'adoption du budget primitif, dont la date butoir est fixée au 15 avril.

Madame le maire **PORTE À CONNAISSANCE** l'état suivant, présentant l'ensemble des indemnités dont le montant est exprimé en euros et en brut, dont bénéficient les élus ayant une délégation en 2023 :

INDEMNITES DES ELUS PERÇUES EN 2023				
PRENOM	NOM	DELEGATION	MONTANT BRUT PERÇU	REMBOURSEMENT DE FRAIS
Nadine	REUX	Maire	11 325,34 €	
Bertrand	RICHARD	1 ^{er} adjoint en charge de la vie scolaire, petite enfance, jeunesse, environnement et biodiversité, cadre de vie et mobilités	7 283,04 €	378,20 €
Marie-Christine	ROBIN	2 ^{ème} adjointe en charge de l'urbanisme et aménagement	5 178,18 €	
Gilles	LANÇON	3 ^{ème} adjoint en charge de la vie associative, culture, loisirs, sport, du patrimoine et des finances. Mandat ayant pris fin le 30/04/2023	1 713,20 €	
Séverine	FAISST	4 ^{ème} puis 3 ^{ème} adjointe en charge de la communication, de la participation, du protocole et des cérémonies, de la vie associative, culture, loisirs, sport, et du patrimoine	5 178,18 €	15,84 €
Marie-Laure	CHIFFE	Conseillère municipale déléguée aux finances à compter du 01/05/2023	3 464,97 €	
Christine	LABBE	Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales	3 199,50 €	62,84 €
Cédric	POMMIER	Conseiller municipal délégué aux travaux et à la voirie	3 199,50 €	
Xavier	PEDRAZZOLI	Conseiller municipal délégué à la sécurisation des déplacements	3 199,50 €	
TOTAL			43 741,41 €	456,88 €

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 038-213800840-20240118-2024_004-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de cet état.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 23/01/2024

Pour le maire absent et par délégation
Bertrand RICHARD, 1^{er} Adjoint

